22me Année — N° 4764 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES BUREAUX : RUE NEUVE, 17 Jeudi 25 Mai 1878

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . . 13.50
» » Six mois. . . 26.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, des frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Agence de Publicité.

BOURSE DE PARIS DU 22 MAI 1878
Cours à terme de 1 h. 05 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour
Rente 3 0/0	74 40
Rente 5 0/0	110 02
Italien 5 0/0	73 65
Turc 5 0/0	9 80
Act. Nord d'Espagne	300 »
Gaz act. Cie Paris	» »
Act. Banq. de Paris Pays-Bas	1107 50
Act. Mobilier Français	160 »
Act. Lombards	» »
Act. Autrichiens	540 »
Act. Mobilier Espagnol	651 25
Act. Suez	756 25
Act. Banque ottom	367 50
Obl. Egypt. unif	193 75
Act. Foncier France	745 »
Délégations Suez	607 50
Act. Saragosse	393 75

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. Maire et H. Blum, 176, rue du Collége, à Roubaix

BOURSE DE PARIS
(Service gouvernemental)

22 Mai	
3 0/0	74 30
4 1/2	103 25
Emprunts 5 0/0	109 75
21 Mai	
3 0/0	74 30
4 1/2	103 00
Emprunts 5 0/0	109 85

22 MAI
Service particulier du Journal de Roubaix.

Actions	Banque de France	3065 00
»	Socié. géné.	453 00
»	Crédit foncier de France	745 00
»	Chemins autrichiens	533 00
»	Lyon	1045 00
»	Est	650 00
»	Ouest	720 00
»	Nord	1377 00
»	Midi	825 00
»	Suez	748 00
6 0/0	Péruvien	15 3/4
Actions	Banque ottomane (ancienne)	000 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	365 00
Londres court		251 55
Crédit Mobilier		158 00
Turc		9 55

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 22 mai.
Change sur Londres, 4.85 50; change sur Paris, 5,13 75.
Valeur de l'or 100 75.
Café good fair, (la livre) 16 1/2.
Café good Cargoes, (la livre) 17 1/8.
Marché calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 22 mai.
Ventes : 800 balles. Demande modérée. Marché ferme.

Liverpool, 22 mai.
Ventes : 10,000 b. marché soutenu.

Manchester, 22 mai.
Marché raffermissant.

New-York, 22 mai.
New-York, 11 1/8.
Recettes 10,000 b.
New-Orléans low middling 78 1/2.
Savannah » » 75 0/0.

ROUBAIX, le 22 MAI 1878

Bulletin du jour

La commission sénatoriale, chargée d'examiner le projet de loi relatif à la création de Rente 3 0/0 amortissable, a terminé ses travaux et le rapport a été déposé hier sur le bureau du Sénat. La discussion de cet important projet viendra dans les derniers jours du mois.

Le rapport conclut à l'adoption du projet de M. Léon Say et la haute Assemblée devra forcément émettre un vote conforme.

Cette émission de rentes a pour but de faire face aux dépenses résultant du rachat des compagnies secondaires de chemins de fer. Le Sénat, qui a approuvé ce projet de rachat, ne peut manquer de donner au gouvernement les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses qu'il entraînera.

On croit cependant que le débat sera très-vif, les financiers éminents qui siégent à la droite du Sénat vont naturellement discuter mûrement un projet qui constitue une innovation sur les conséquences de laquelle on a besoin d'être fixé.

Beaucoup de bons esprits, sachant avec quelle facilité se sont classés les emprunts de 1871 et de 1872 auraient voulu que l'émission actuelle eût lieu en rente 5 0/0. Mais cette combinaison est impossible, le 5 0/0 est aux environs de 110 francs, taux évidemment fort avantageux pour le Trésor, mais il n'est nullement prouvé que les capitaux disponibles consentiraient à accepter ce type. On sait, en effet, que le gouvernement a le projet bien arrêté de procéder à la conversion de la Rente 5 0/0 dès que les circonstances le permettront. A cet égard, il n'y a pas le moindre doute; par conséquent, on ne pouvait choisir la Rente 5 0/0 pour la nouvelle émission.

Or, le ministre des finances a préféré la Rente 3 0/0 qui a un marché aussi large que le 5 0/0 qui est entré depuis longtemps dans nos mœurs et dans nos habitudes.

L'amortissement en 75 ans a cela de bon qu'il coïncide avec l'époque, où expireront les concessions des grandes compagnies de chemin de fer dont tout le matériel fixe et roulant deviendra la propriété de l'Etat.

L'expérience des trente dernières année en matière de chemin de fer, permet d'espérer que les lignes médiocres ou mauvaises aujourd'hui pourront, dans un temps plus ou moins prochain donner des recettes fort rémunératrices. Les lignes qu'il s'agit de rachetés ont un trafac fort peu satisfaisant puisqu'il suffit à peine à payer les frais d'exploitation, mais elles traversent des contrées riches, des régions agricoles, viticoles, industrielles ou commerciales dont la prospérité ira en croissant. La ligne ferrée nouvellement établie profitera surtout de cette amélioration lorsqu'elle aura créé de nouveaux débouchés et lorsqu'elle sera reliée aux autres grandes compagnies qui lui apporteront des éléments considérables de transit. Si le présent de ces affaires est très-précaire, l'avenir est plus rassurant et il est probable qu'avant peu d'années, la plupart des lignes rachetées seront une source importante de revenus pour l'Etat et suffiront et au-delà pour faire face aux arrérages du 3 0/0 amortissable qu'il s'agit de créer.

La candidature officielle sous le ministère du 13 décembre

Il nous paraît édifiant de mettre sous les yeux des hommes de bonne foi quelques révélations apportées à la tribune par M. le comte Albert de Mun, député du Morbihan. On y verra comment certains agents de l'administration actuelle comprennent et pratiquent l'abstention électorale. Pendant que la Chambre des députés faisait attendre sept mois l'examen de son élection à M. le comte de Mun, élu avec *quatre mille voix* de majorité sur ses deux concurrents réunis, le sous-préfet de Pontivy, qui savait sans doute à quoi s'en tenir sur les intentions de la majorité, le sous-préfet de Pontivy patronait la candidature de M. le docteur Le Maguet, nommé, en 1871, par la Commune de Paris, — médecin-major du 94e bataillon de l'armée de l'insurrection. Nous laissons la parole à M. le comte de Mun :

M. le comte Albert de Mun. — Je ne m'arrêterai pas, Messieurs sur les mesures générales prises par l'administration, ni sur le déplacement du juge de paix de Pontivy, réduit, par cette disgrâce qu'il ne pouvait accepter, à la situation la plus pénible, ni sur la mise à la retraite d'un percepteur soupçonné de sympathie pour moi, ni sur la démission forcée du receveur particulier, ni sur les menaces adressées à tous les fonctionnaires suspects.

Il y a, à l'heure qu'il est, dans l'arrondissement de Pontivy, une sorte de terreur organisée, et la delation y est déchaînée. (Exclamations ironiques à gauche et au centre).

Oui, Messieurs ! quiconque est soupçonné d'avoir quelque sympathie pour moi ou pour les idées que je représente est immédiatement dénoncé, et souvent sans miséricorde ! On dit de ceux-là, — c'est le langage de M. le sous-préfet de Pontivy, — « qu'ils sont de la clique cléricale. » Mais je ne veux pas insister, et je me borne maintenant à donner la parole aux témoins dont j'ai les dépositions... et même, si vous le voulez, je m'arrêterai après le premier, cela suffira ; vous verrez.

« Guiscriff, 25 mars.

» Nous, soussignés, CONSEILLERS MUNICIPAUX de la commune de Guiscriff, certifions que le 24 mars 1878, M. Dumangeal, sous-préfet de Pontivy, nous a convoqués et réunis, a trois heures de l'après-midi, dans la salle de la mairie, où il nous a tenu un langage plus qu'étonnant dans sa bouche.

» Il a commencé par une violente diatribe contre M. de Mun, notre député ; ce qui nous surprenait étrangement. D'après lui, M. de Mun est un homme de rien. (Interruptions à gauche et au centre).

Comment ! vous ne voulez déjà plus entendre ?...

A gauche. — Si ! si ! — Continuez.

A droite. — Oui ! oui ! — Continuez ! — C'est entendu !

M. le comte Albert de Mun. — Je continue.

« D'après lui, M. le comte de Mun est un étranger qui ne peut défendre les intérêts du pays qu'il représente, un homme qui nous a été imposé, non par les prêtres ni par les hommes influents du pays, mais par les Jésuites...

» Comme le conseil, qui connaît M. de Mun pour l'avoir vu, refusait de souscrire à ces paroles, le sous-préfet, visiblement ému, pour ne pas dire en colère, nous dit avec dépit : M. de Mun est donc votre homme ? Eh bien, nous vous le renverrons !... C'était nous annoncer d'avance l'invalidation de notre député. » (Exclamations à gauche).

A droite. — Très bien ! très bien !

A gauche. — Le sous-préfet n'a pas pu tenir un pareil langage !

M. le comte Albert de Mun. — « Ensuite M. le sous-préfet nous fit un éloge pompeux de M. le docteur Le Maguet, qu'il compte sans doute nous imposer. M. Le Maguet, voilà un homme capable !... un homme du pays... qui a gardé les vaches, comme vous... qui est allé à Paris compléter son éducation... qui s'y est mis à étudier la médecine et s'est fait recevoir docteur. M. de Mun est-il capable d'en faire autant ? Non, sans doute, M. le Maguet, voilà l'homme qu'il faut...»

Ce n'est pas un fait isolé ; j'ai sous la main tout un dossier plein de déclarations pareilles.

. . . . . .

M. le comte Albert de Mun continue sa lecture :

« Le jour du tirage au sort à Guéméné, le tirage étant terminé, le sous préfet retint les maires du canton et leur dit que tous ceux qui lui feraient de l'opposition seraient brisés par lui ; qu'il fallait voter pour M. le docteur Le Maguet, qui, dit-il, est un ami, possède une riche résidence à Paris, a beaucoup d'influence et peut faire l'impossible pour le pays, tandis que M. de Mun ne peut rien. Puis s'adressant directement à l'un des maires présents, il lui reprocha d'être le partisan de M. de Mun. »

— Et savez-vous comment tout cela se termine ? A chacune de ces tournées, après les violences contre moi et les éloges de mon concurrent, ce sont des insultes à la religion. (Nouvelles exclamations à gauche.) Si je le dis, c'est que j'en suis sûr.

Un jour entre autres après une de ces réunions, comme il passait dans les rues bourg, ayant avec lui le maire et les conseillers municipaux, et qu'on arrivait devant le calvaire qui est au milieu du bourg, le sous-préfet, se tournant du côté du maire, lui dit : « Vous saluez encore les croix vous autres ? Ne faites pas attention, alors ! Nous ne saluons jamais. »

Voix nombreuses à gauche. — L'enquête ! l'enquête !

Un membre. — L'enquête seule dira si tout cela est vrai !

M le comte Albert de Mun. — Et un autre jour, dans une commune voisine, il s'en va pour examiner les travaux de construction d'une maison d'école, et, comme il trouve qu'il y a un reproche à adresser à l'entrepreneur, il se tourne vers lui et devant tous les hommes qui sont là, il lui dit : « Comment ! c'est vous, un mangeur de bon Dieu, qui faites les choses si mal ? » (Interruptions à gauche.)

A gauche et au centre. — L'enquête ! l'enquête !

M. le comte Albert de Mun. — Eh bien, je fais appel à mes collègues de la Bretagne; il faut avoir vécu dans ces paroisses où il n'y a pas un seul paysan qui oserait passer devant la croix sans la saluer... (Applaudissements à droite), où, à côté de la croix neuve qui s'élève, il y a les débris de celle qu'on a renversée en 1793; il faut avoir vu tout cela de près pour comprendre ce que de pareils actes, de la part d'un fonctionnaire, peuvent soulever d'indignation dans la population ! (Applaudissements à droite. Interruptions à gauche.)

M. Deschanel. — Où sont les preuves ?

M. Albert Joly. — Nous disons que rien de tout cela n'est vrai !

A gauche et au centre. — Non ! Non !

M. le comte Albert de Mun. — Voilà, Messieurs, ce qui se passe dans l'arrondissement de Pontivy.

Et quand cela aura duré pendant des mois, quand on aura gagné la fin de l'année, alors on prononcer mon invalidation; et puis on nous dira qu'il n'y a pas de candidature officielle, et on nous lira les circulaires plus correctes qui recommanderont expressément aux fonctionnaires de s'abstenir de toute préférence en faveur des candidats !

Après cela, vous nous parlez de liberté électorale et de respect des consciences. Le respect des consciences, Messieurs, savez-vous ce qu'on commence à en dire dans le pays ? (Bruit à gauche et au centre.)

M. Charles Floquet. — Vous craignez l'enquête !

M. le comte Albert de Mun. — Vous allez voir que je ne la crains pas.

Savez vous ce que l'on commence à dire...

M. Charles Floquet. — Vous ne voulez pas qu'elle se fasse, et vous nous apportez des commérages.

M. le comte Albert de Mun. — Savez-vous ce qu'on commence à dire dans le pays ? On dit qu'il ne s'agit pas là d'une question de personne, qu'on est impatient de cette persistance du Morbihan à se soustraire à la propagande républicaine; qu'on est impatient de voir persister le sentiment catholique qui, par trois fois, s'est affirmé sur mon nom. Et on dit que ce n'est pas l'homme qu'on veut invalider, mais la cause: que ce n'est pas une élection qu'on veut soumettre à l'enquête, mais que c'est le catholicisme contemporain. (Exclamations à gauche et au centre.)

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en son entier ce discours dans lequel l'éloquent orateur a démontré l'inanité des imputations portées contre son élection; nous voulons au moins en donner la conclusion :

M, le comte Albert de Mun. — Je disais, messieurs, pour en finir avec ce sujet, que ce qui émeut surtout dans le nom de M. Gambetta, c'est moins encore tous ces souvenirs que le cri de guerre contre le catholicisme par lequel il a résumé votre politique. (Interruptions à gauche et au centre). Ce cri a retenti au fond du cœur des Bretons.

C'est pour cela que tout ce pays s'est levé et s'est tourné de mon côté; c'est pour cela que, d'un bout de la France à l'autre, tous les catholiques se lèvent aussi et se détournent de vous !

M. Nadaud. — Vous ne croyez pas un mot de ce que vous dites ! (Vives rumeurs à droite.)

Plusieurs voix à droite. — A l'ordre ! à l'ordre !

Un membre à droite. — On insulte l'orateur !

M. le président. — Monsieur Nadaud, la parole que vous venez de prononcer vient mal à propos et elle n'est pas parlementaire.

M. de Baudry-d'Asson. — Ah ! L'interruption vient de la gauche : elle ne mérite pas un rappel à l'ordre !

M. le comte Albert de Mun. — Voilà messieurs, ce que votre enquête va mettre en lumière: et je le répète, quoi que vous fassiez, il faudra que vous comptiez avec cette minorité, désormais attachée à vos pas. (Interruptions à gauche. — Mouvements divers.)

Et, quand vous ne l'entendrez plus, quand vous aurez achevé de la réduire au silence, c'est alors qu'elle vous reviendra plus redoutable que jamais et que vous ressentirez la faute que vous avez faite. Cette minorité, vous en vivez aujourd'hui, parce que, l'ayant sur vos yeux, vous ne songez encore qu'à vous unir pour la combattre. (Applaudissements à droite.) Mais quand vous aurez définitivement étouffé sa voix, alors il faudra bien vous regarder les uns les autres, et ce sera pour nous le commencement de l'espérance ! (Interruptions à gauche. — Mouvements en sens divers.)

Pendant que je vous parle, je me souviens d'un discours de M. le comte de Serre, qui a l'air d'être fait pour vous. Il disait :

« Dans les premiers temps de la Révolution, les hommes du jour dirent aux hommes de la veille : « Vous n'êtes pas nationaux, retirez-vous ! » Bientôt vinrent les hommes du lendemain, et par d'aussi bonnes raisons, ils éloignèrent les hommes du jour, pour être bientôt après chassés eux-mêmes par des nouveaux venus.

« ..... Tous les intérêts légitimes se trouvant alors en dehors de la représentation, les Assemblées ne purent maintenir leur autorité... qu'en opprimant tout ce qui n'était plus représenté par elles, et à mesure qu'elles s'épuraient la violence augmentait dans leur sein.»

Vous en êtes là, messieurs; vous avez mis hors la nation les hommes de la veille; les hommes du lendemain sont là qui vous attendent. (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite.)

Et maintenant votez l'enquête, c'est moi qui vous y convie. (Ah ! ah ! à gauche.) Ce sera peut-être pour ma cause une épreuve de plus; mais qu'importe, si c'est aussi pour vous un pas de plus vers votre ruine ! (Applaudissements à droite. — L'orateur, en retournant à son banc, est entouré et vivement félicité par ses collègues de la droite.)

La catastrophe de la rue Béranger

On lit dans la *Gazette des Tribunaux :*

« Les travaux de déblaiement ont été continués, dimanche et lundi, avec la plus grande activité.

» Dimanche, vers une heure, on a découvert un amas de chairs informes d'où s'exhalait une odeur putride ; c'était le corps de la bonne du gérant, M. Mathieu. Il a été transporté à la Morgue.

» C'est grâce à une bague que la défunte portait, et qui a été reconnue par M. Mathieu, que l'identité a pu être établie.

» Aujourd'hui, à midi quarante-cinq, M. Clément télégraphiait » la préfecture de police qu'un nouveau cadavre venait d'être découvert dans la cave de la maison n° 22. Tout aussitôt, M. le préfet de police arrivait rue Béranger, et s'y rencontrait avec MM. Bugnon, substitut du procureur de la République ; Delahaye, juge d'instruction, et Ansart, chef de la police municipale.

» Le cadavre que l'on venait de découvrir était celui de Mme Mathieu. Il était couché sur le dos et les bras étendus de chaque côté du corps.

» Mme Mathieu a été retrouvée dans le coin à droite du magasin, là où se trouvait un bureau, sur lequel tous les soirs elle mettait sa comptabilité à jour. Elle a donc été certainement surprise par la catastrophe au moment où elle se livrait à son travail habituel. A coté d'elle se trouvait une lampe, qu'on dit être une lampe à pétrole. C'était vraisemblablement la lampe qui servait à l'éclairer et qui devait être sur son bureau.

» Par la place où a été retrouvée cette lampe, on doit supposer qu'elle n'avait pas été déplacée. Ce ne pourrait donc pas être elle qui aurait été la cause même indirecte de l'explosion.

» Le corps a été immédiatement transporté à la Morgue par le fourgon du poste central de l'arrondissement, et c'est à la Morgue seulement que M. Mathieu pourra reconnaître sa femme.

» Dimanche matin, à onze heures, ont eu lieu à l'église Notre-Dame les obsèques de :

» 1° Mme Philippon, née Duparc, âgée de cinquante-neuf ans, blanchisseuse;

» 2° Mlle Cécile Baraillé, sa nièce, âgée de vingt deux ans ;

» 3° Mlle Brelle.

» Le service a été célébré dans la grande nef, au milieu d'une foule considérable, et s'est terminé à une heure. Le cortége s'est mis en marche pour se rendre au cimetière d'Ivry suivi de six cents personnes, parmi lesquelles on remarquait MM. Albert Gigot, Ansart et M. le directeur de l'assistance publique; le deuil était conduit par M. Philippon, sa fille, son neveu, et par M. Brelle et ses cinq enfants.

» A la sortie de l'église métropolitaine, le funèbre cortége a rencontré un autre convoi, celui de Mlle Mermillod-Devounas-eaux, blanchisseuse, âgée de vingt et un ans, également victime de la catastrophe et dont le service avait été célébré à l'église Sainte-Elisabeth.

» Les cercueils ont été déposés dans quatre fosses contiguës. L'adjoint au maire du troisième arrondissement a prononcé quelque paroles qui ont vivement ému l'assistance.

» A neuf heures et demie du matin, avaient eu lieu les obsèques de Mme Vander Hagem, demeurant rue du Temple, 187. La victime appartenait à la religion juive ; l'inhumation a eu lieu au cimetière Montmartre, où M. le grand rabbin de France, Isidor, a prononcé une courte allocution.

» Enfin, le soir, à quatre heures, ont été célébrées les obsèques du jeune ouvrier charron, Delavanne.

» A la tête du convoi, on remarquait M. Lepère, sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, et M. Gigot, préfet de police.

» Le corps de Mlle Luçon, blanchisseuse, également une des victimes, a été, hier matin, à huit heures, transporté de la Morgue à Gentilly-la-Garenne.

» Vers une heure, on a amené à la Morgue le cadavre d'une femme dont l'identité n'a pu être jusqu'ici constatée.

» La souscription organisée en faveur des victimes dépasse 50,000 francs. La plupart des théâtres se déposent à donner des représentations au bénéfice des victimes, et déjà le théâtre de la Gaîté a donné un exemple d'autant plus louable qu'il venait de rouvrir ses portes avant-hier seulement.

» Dimanche, aux courses, les bookmakers ont fait entre eux une quête dont le produit, qui s'élève à plus de 1.500 francs, a été versé entre les mains de M. le maire du 3e arrondissement.

» On nous apprend à l'instant qu'un service funèbre sera célébré dans quelques jours à Notre-Dame pour le repos de l'âme des victimes. »

On nous écrit de Paris :

« Aujourd'hui mardi, à onze heures, a été célébré à l'église Sainte-Elisabeth, un service solennel pour les victimes de l'explosion de la rue Béranger. MM. de Marcère, Albert Gigot et Vergniaud avaient pris place dans le chœur ainsi que les maires et adjoints du 3e arrondissement. M. le président de la République s'était fait représenter par M. de Berkheim, un de ses officiers d'ordonnance.

» L'église était comble et une foule nombreuse a stationné pendant la cérémonie dans les rues avoisinantes. »

Un dernier mot sur la catastrophe de la rue Béranger, en attendant que le résultat de l'enquête sur les causes de l'explosion soit connu :

Les pertes matérielles sont estimées à trois millions environ.

La souscription publique en faveur des victimes a dépassé, hier, le chiffre de 80 000 francs.

A la mairie, on espère qu'avec le produit des troncs, des soirées données par les théâtres et des conférences, la somme ne restera pas au dessous de 150.000 francs.

SENAT

Séance du 21 Mai 1878

Présidence de M. d'Audiffret-Pasquier.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

M Angel dépose un rapport de la commission d'enquête sur l'industrie.

M. de Freycinet dépose :

1° Un projet de loi portant déclaration d'utilité publique pour deux chemins de fer de Lens à Don et à Armentières, et de Valenciennes au Cateau ;

2° Un projet de loi portant modification du texte de la loi du 21 avril 1810 sur le régime des mines :

M. le général Borel ministre de la guerre, dépose : 1° un projet de loi portant une allocation de 30 fr. par mois pour les capitaines, lieutenants et sous-lieutenants en garnison dans le rayon de l'octroi de Paris pendant la durée de l'Exposition universelle.

M. Varroy dépose, au nom de la commission des finances, le rapport sur le projet de loi autorisant le ministre des travaux publics à entreprendre l'exécution des travaux de superstructure de chemins de fer énoncés à l'art. 1er de la loi du 16 décembre 1875 et aux articles 1 et 3 de la loi du 31 décembre 1875.

M. le ministre dépose en outre des projets de loi portant ouverture d'un crédit pour le rachat de divers chemins de fer et la création pour la même somme d'un fonds de rente 3 0/0 amortissable.

Mgr Dupanloup monte à la tribune : il expose dans quelles circonstances l'idée du centenaire est née dans certains journaux, comment elle a été mise en œuvre par un comité d'initiative, comment des crédits ont été votés par des conseils généraux et municipaux, comment enfin on a invité à cette sorte de fête nationale les représentants des nations étrangères.

L'orateur cite alors des extraits de journaux d'où il résulte qu'on a voulu répéter le cri de Voltaire contre le Christ et le christianisme.

Il prend à partie le volume appelé le *Monument du Centenaire* ; il déclare que ce livre ira dans chaque famille, et, quand il y sera entré, les églises se videront. (Mouvement à droite).

Il affirme que ce volume est la quintessence des attaques les plus violentes et les obscènes de Voltaire contre la religion.

L'orateur ajoute que cette publication constitue un outrage à la religion, qui doit être puni par les lois.

Il termine en réclamant le refus de l'estampille pour ce volume. (Applaudissements à droite).

M. Dufaure répond à Mgr Dupanloup.

Le ministre dit que le gouvernement s'est préoccupé du caractère de la fête du centenaire, quand il a vu qu'elle prenait un caractère national.

Quant au Volume, ajoute M. Dufaure, j'ai examiné avec le procureur la question des poursuites.

La réponse a été négative ; quant à l'extrait, qu'on a rendu plus notoire en le lisant à la tribune, je partage les opinions de Mgr Dupanloup ; mais on ne peut poursuivre Voltaire devant le jury.

M. Dufaure reconnaît que Voltaire a amené un adoucissements dans la société.

«Et Rosbach», s'écrie M. de Larcinty.

La gauche crie : A l'ordre !

M. Dufaure dit que Voltaire a subi l'influence pernicieuse de la société moderne et vice-versâ.

Les œuvres de Voltaire, ajoute le président du conseil, sont dans toutes les bibliothèques, et le Gouvernement n'a pas cru devoir empêcher une nouvelle publication. Quant à l'estampille, aucune demande n'a été faite ; mais le Conseil s'en occupera. (La gauche applaudit).

M. Pelletan dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la réorganisation de la confession d'Augsbourg.

Le Sénat adopte le projet relatif au cumul de la solde des militaires avec les traitements ou pensions pour les militaires de la réserve ou de l'armée territoriale.

Il adopte ensuite en deuxième délibération le projet concernant la construction de maisons d'école et s'ajourne à vendredi.

La séance est levée à 4 heures.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 21 mai

Présidence de M. Jules Grévy.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

M. Saint Martin est validé

M. de Freycinet, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi relatif à la déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Mende au Puy.

La discussion de l'élection de M. Lucinge est renvoyée à samedi.

M. Naquet dépose une proposition de loi relative au rétablissement du divorce.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la proposition de loi tendant à porter la pension de la veuve ou les secours des orphelins d'un militaire ou d'un marin au tiers au lieu du quart du maximun de la pension de retraite d'ancienneté dont le mari ou le père était titulaire.

M. Proust demande le retrait de l'urgence, lequel est mis aux voix et prononcé à la majorité de 270 voix contre 147.

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération qui s'ouvrira lundi prochain.

La Chambre vote un crédit de 100.000 francs pour les instituteurs.

Elle discute l'élection de M. Dutreil, dont le rapporteur demande l'invalidation.

M. Dutreil défend son élection.

M. Merlin, rapporteur, soutient les conclusions du bureau.

L'élection de M. Dutreil est invalidée.

M. Laisant demande la mise à l'ordre du jour de jeudi de la proposition relative à la réduction de la durée du service militaire à 3 ans et la suppression du volontariat d'un an.

La mise à l'ordre du jour est rejetée par 207 voix contre 155 sur 362 votants.

La Chambre valide l'élection de M. Jolibois à Saintes.

La discussion de l'élection de M. de Saint-Paul est commencé, mais la Chambre n'étant plus en nombre vote le renvoi à jeudi.

La séance est levée à 7 h. 05.